

MODALITÉS Session 2015.
ÉPREUVE – HISTOIRE DES ARTS

Thème : L'artiste, témoin de son temps.

Problématique générale : Comment l'artiste rend-il compte d'un événement ?

Fonctionnement : Parmi une liste de trois « objets d'étude », l'élève devra en choisir un. Chaque « objet d'étude » comporte un corpus d'œuvres, parmi lesquelles il pourra prendre l'œuvre de son choix (dite « œuvre principale ») comme point de départ de sa présentation. Il devra la confronter à une autre œuvre annexe, choisie de préférence dans les programmes de troisième. Cette œuvre annexe devra être prise dans un domaine artistique différent (sculpture, peinture, littérature, musique, cinéma, photographie...).

Liste des trois « objets d'étude » :

- 1) L'artiste, face aux dictatures. 2) L'artiste et la violence. 3) L'artiste et les évolutions de la société.

Planning :

- Septembre-octobre : Présentation de l'épreuve HiDA aux élèves par les professeurs principaux sur l'heure de vie de classe.
- Semaine du 9 au 13 mars 2015 : L'élève devra informer son professeur principal de son choix d'objet d'étude sur l'heure de vie de classe.
- Semaine du 16 au 20 mars 2015 : Deux heures d'atelier de méthodologie autour de la construction du plan seront mises en place pour toutes les classes.
- Entre le 23 et 27 mars 2015 : L'élève remettra un plan détaillé de son travail à son professeur principal qui le transmettra aux professeurs référents de l'Histoire des Arts.
- 3 avril 2015 : Le plan détaillé sera rendu à l'élève accompagné de conseils d'un référent HiDA.
- Du 7 avril au 22 avril 2015 : Les professeurs référents HiDA se mettront à disposition des élèves. Plusieurs possibilités s'offriront aux élèves : soit ils pourront rencontrer un référent HiDA pendant les pauses méridiennes ; soit ils pourront contacter un référent HiDA par mail.
Les élèves devront prendre contact avec leur professeur référent au moins une fois au cours de cette période et présenter un travail développé. Cette prise de contact sera à l'initiative et sous la responsabilité de l'élève. Les familles dont les enfants n'auraient pas réalisé cette démarche autonome en seront informées le vendredi 24 avril 2015.
Les élèves pourront aussi se rendre au CDI sur un créneau hebdomadaire qui leur sera réservé pendant les pauses méridiennes. Nous rappelons tout de même que toutes les œuvres proposées à cette épreuve auront été vues en classe et que les élèves ont donc déjà de nombreux éléments utiles à leur réussite.
- Vendredi 15 mai : Oral blanc d'HiDA.
- Semaine du 19 au 22 mai 2015 : Remise de la convocation officielle.
- Mardi 19 mai 2014 – pause méridienne : Dans le cas où l'élève aurait préparé un document informatique (diaporama ou autre), il est invité à en vérifier la compatibilité avec l'ordinateur de la salle de son épreuve afin de prendre les dispositions nécessaires pour lui permettre d'appréhender sereinement cet oral.
- Semaine du 25 au 29 mai 2013 : Période au cours de laquelle aura lieu l'épreuve d'HiDA

Epreuve orale : L'épreuve sera constituée d'un exposé de cinq minutes et d'un entretien de dix minutes.

Critères d'évaluation :

- Les critères choisis suivent la grille donnée au BO du 3 novembre 2011, à savoir :
- Connaissance et capacités relatives à l'œuvre d'art, sur 12 points
 - Capacités générales et attitudes, sur 8 points.

Composition du jury :

Le chef d'établissement établit la liste des membres du jury. Chaque commission de jury est composée de deux professeurs choisis selon les critères suivants :

- l'un au moins doit enseigner les arts plastiques, l'éducation musicale, l'histoire ou les lettres.
 - L'un au moins des deux membres du jury n'a pas encadré la préparation à l'épreuve du candidat.
- L'établissement suscite autant que possible la représentation de toutes les disciplines dans son jury.